Nations Unies S/PV.8041



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8041e séance

Lundi 11 septembre 2017, à 10 heures
New York

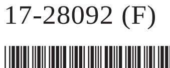
Président :	M. Alemu	(Éthiopie)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Zhang Dianbin
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	Mme Gueguen
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Umarov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2017/745)

17-28092 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l’Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2017/745)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l’article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j’invite la représentante de la Colombie à participer à la présente séance.

Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j’invite M. Jean- Arnault, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies en Colombie à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J’appelle l’attention des membres du Conseil sur le document S/2017/745, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

Je donne maintenant la parole à M. Arnault.

M. Arnault (*parle en anglais*) : Je me réjouis de cette occasion qui m’est donnée de faire un exposé au Conseil de sécurité sur la mise en œuvre de la résolution 2366 (2017) du 10 juillet 2017, par laquelle le Conseil a décidé de mettre en place, à la demande du Gouvernement colombien et des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP), la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, qui doit commencer ses activités dans deux semaines, le 26 septembre.

Toutefois, avant cela, je voudrais appeler l’attention sur un événement qui, sur le plan politique, est l’aboutissement du cessez-le-feu, de la cessation des hostilités et du processus de dépôt d’armes qui a été amorcé depuis la signature de l’Accord final pour la fin du conflit et la construction d’une paix stable et durable, le 24 novembre de l’année dernière, à savoir la transformation officielle, après 53 ans de conflit armé, des ex-FARC-EP en un parti politique, dont le congrès fondateur s’est tenu à Bogota il y a deux semaines.

Ce congrès, qui a élu les nouveaux dirigeants et le secrétariat exécutif du parti et a adopté son programme politique, a eu lieu exactement un an après la déclaration du cessez-le-feu bilatéral et définitif, le 29 août 2016. Cela nous donne une idée des événements importants qui se sont produits au cours des 12 derniers mois et de la forte volonté politique qu’il a fallu aux deux parties pour faire avancer ce processus.

Selon la résolution du Conseil de sécurité, la Mission actuelle doit entreprendre à titre provisoire les tâches de vérification confiées à la Mission de vérification. Le Conseil recevra bientôt, conjointement avec le dernier rapport de la présente Mission, les résultats de nos activités initiales de vérification de la réintégration des FARC-EP et de la mise en place de garanties de sécurité dans les zones les plus touchées par le conflit armé.

Le Conseil de sécurité a également demandé que nous lancions immédiatement les préparatifs, notamment sur le terrain, pour assurer une transition en douceur à la Mission de vérification. Par conséquent, qu’il me soit permis de compléter le rapport du Secrétaire général (S/2017/745) en ce qui concerne la dimension, les aspects opérationnels et le mandat de la nouvelle Mission, avec un résumé des mesures prises depuis le 10 juillet en réponse à la demande du Conseil.

Parmi ces mesures figurent notamment la constitution à tous les niveaux – local, régional et national – d’équipes de transition composées de personnel civil et d’observateurs, qui ont entamé des activités de vérification en rapport avec le mandat de la nouvelle Mission; l’identification des besoins en personnel pour la Mission à venir et l’annonce de vacances de postes prioritaires en attendant l’approbation du rapport du Secrétaire général par le Conseil de sécurité et les décisions de l’Assemblée générale; et la sélection rigoureuse des observateurs déployés auprès de la Mission actuelle qui seront retenus pour la nouvelle Mission afin d’assurer une représentation adéquate des pays qui fournissent actuellement des observateurs à la Mission. Ce faisant, nous avons mis un accent particulier sur la rétention des observatrices ayant des qualifications militaires et policières. Cela permettra d’élever à un niveau sans précédent le pourcentage de femmes parmi les observateurs de la Mission de vérification.

Un plan de déploiement a également été finalisé qui garantit la mobilisation des compétences requises, la répartition géographique et la répartition équilibrée des sexes aux niveaux local, régional et national. Des visites de reconnaissance sont effectuées sur tous les sites envisagés pour le déploiement des équipes et des antennes, en particulier en vue d'identifier les éventuelles zones où des locaux pourraient être partagés avec l'équipe de pays des Nations Unies. Des prestataires de services logistiques potentiels ont été contactés au sujet des besoins de la nouvelle Mission en matière de transports et de logement. En outre, une demande a été introduite au Siège de l'ONU afin que soient mises en place un certain nombre de dérogations et de mesures pour faciliter la transition entre les deux Missions.

Enfin, en réponse à l'appel du Conseil en faveur de la coordination avec le système des Nations Unies, nous avons déjà créé les groupes de travail conjoints de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies sur la réintégration et les garanties de sécurité afin de garantir la totale cohérence des activités de mise en œuvre et de vérification menées par les entités des Nations Unies en Colombie. En résumé, même si les délais étaient serrés, tous les efforts déployés sous l'autorité du Conseil vont nous permettre de lancer la Mission de vérification à la date prévue. Elle sera en mesure de s'acquitter de son mandat dès le premier jour.

Une question en suspens est celle de la liquidation des comptes ouverts suite à la conclusion d'arrangements sur le partage des coûts entre l'ONU et le Gouvernement colombien en ce qui concerne la gestion du Mécanisme tripartite de surveillance et de vérification. En coopération avec le Gouvernement colombien, le Siège de l'ONU et la Mission déploient des efforts acharnés pour régler les questions en suspens avant la fin du mandat de la Mission.

Comme le sait le Conseil, la semaine dernière, le 4 septembre, le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale ont décidé d'instaurer un cessez-le-feu temporaire du 1er octobre au 12 janvier 2018. Ce cessez-le-feu devrait s'accompagner d'une série de mesures visant à améliorer la situation humanitaire des communautés dans les zones de conflit. En vertu de cet accord, l'ONU contribuera à la vérification des engagements pris. J'ai rencontré les deux chefs de délégation, qui ont confirmé leur attachement à la participation de l'ONU, et les membres de la Mission sont déjà entrés en contact avec la commission technique sur le cessez-le-feu. La poursuite des délibérations à partir de cette semaine devrait permettre au Secrétaire général de présenter très prochainement des recommandations au Conseil.

Au cours des derniers jours, devant des millions de Colombiens rassemblés dans plusieurs villes, le pape François a adressé un message très fort en faveur de la réconciliation, du pardon et de la confiance en l'avenir à une société qui porte les marques de décennies de conflit et a du mal à imaginer une Colombie débarrassée d'une violence omniprésente et constante. Heureusement, au cours des derniers mois, le processus de paix entre le Gouvernement et les FARC-EP a lentement mais sûrement basculé dans le camp de l'espoir.

Nous sommes certains que la présence des Nations Unies, les efforts du système des Nations Unies et l'appui du Conseil de sécurité peuvent et doivent consolider l'espoir de la société colombienne en la réalisation d'une paix stable qui est si chère à ses citoyens.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Arnault de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial Jean Arnault de son exposé détaillé ce matin et du travail qu'il accomplit sur le terrain en Colombie. Il peut être certain du ferme appui continu de la Suède à ses efforts, à la Mission des Nations Unies en Colombie et à la deuxième Mission, dont le mandat est décrit dans le rapport du Secrétaire général (S/2017/745).

Nous saluons le ferme attachement des deux parties à la paix en Colombie et les efforts qu'elles déploient pour surmonter les obstacles à la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Des efforts soutenus doivent maintenant être déployés par l'État aux niveaux central, régional et local, mais aussi par l'ONU et la communauté internationale, à l'appui de l'Accord. Il faudra notamment à cet titre procéder à une réforme rurale globale afin que tous les Colombiens puissent récolter des dividendes tangibles de la paix. La réintégration politique, économique et sociale des ex-combattants au sein de la société fait partie intégrante de ce processus. La violence contre les défenseurs des droits de l'homme et les chefs communautaires montre qu'il est urgent que la deuxième Mission des Nations Unies vérifie également la mise en œuvre des garanties

de sécurité personnelles et collectives, comme l'ont demandé les parties.

Nous nous félicitons que l'accent soit mis sur le fait que la deuxième Mission doit maintenir une forte présence locale et régionale, qui doit être suffisamment robuste pour permettre une vérification adéquate des conditions de sécurité et du processus de réintégration. Nous nous félicitons également du ferme accent mis sur la coordination et la coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, comme nous venons de l'entendre. Nous tenons par ailleurs à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général du travail entrepris par la Mission en ce qui concerne l'ouverture et la participation des femmes, qui, comme le souligne le rapport, contribuent de manière significative à la réussite de la Mission. La Suède se réjouit d'être en mesure de contribuer à la Mission des Nations Unies en cours et se tient prête à appuyer la Mission qui va lui succéder en lui fournissant du personnel.

Nous accueillons avec satisfaction le cessez-le-feu annoncé récemment entre le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale. Le fait que les parties aient indiqué leur volonté de confier à l'ONU la vérification de la mise en œuvre du cessez-le-feu témoigne de la réussite de la mission de vérification actuelle. L'ONU et le Conseil de sécurité doivent se tenir prêts à venir en aide aux parties à l'avenir.

Nous notons que l'Armée de libération nationale s'est engagée à ne plus recruter de mineurs. En tant que Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé, nous tenons à souligner les conclusions formulées par le Groupe de travail en février en ce qui concerne la Colombie, dans lesquelles celui-ci encourage les parties à accorder l'attention nécessaire à la protection de l'enfance aussitôt que possible dans le cadre du processus de paix et à en faire une priorité fondamentale.

La paix est en train de prendre racine en Colombie. Alors que le peuple colombien et ses dirigeants continuent de consolider les progrès accomplis, nous devons tous continuer de nous tenir à leurs côtés. La Suède est déterminée à suivre cette voie.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Jean Arnault, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé encourageant et de son excellent travail sur le terrain.

Nous assisterons bientôt à l'achèvement de la première Mission des Nations Unies en Colombie et à la fin du processus de dépôt des armes. Nous félicitons le peuple colombien d'avoir franchi cette étape historique. Le Japon se félicite vivement de la confiance mutuelle et de la bonne foi manifestées durant ce processus par le Gouvernement et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC). Nous félicitons le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Arnault, ainsi que son équipe, les observateurs internationaux et le personnel civil de leur excellent travail en coordination étroite avec les parties. La décision du Conseil de répondre à la requête de la Colombie en créant une mission des Nations Unies était la bonne.

Nous prenons note des recommandations faites par le Secrétaire général concernant la Mission de vérification des Nations Unies, sur la base de consultations avec les parties prenantes. Le Japon est prêt à tenir un débat constructif sur un projet de résolution. Nous soulignons la nécessité de maintenir une coordination étroite entre la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies et d'assurer une transition sans heurt entre les Missions. L'approche mobilisant l'ensemble du système des Nations Unies restera essentielle. La réussite à long terme dépendra de la détermination et de l'engagement des parties. Nous espérons qu'elles poursuivront leurs efforts durant le déploiement de la deuxième Mission.

Le processus de réintégration économique et sociale est un élément délicat et difficile du processus de paix. Pour garantir une paix véritable, il importera que les membres des FARC qui ont déposé les armes puissent participer pleinement à la vie économique et sociale en Colombie dans les plus brefs délais. Il est essentiel de mobiliser des ressources suffisantes et de fournir des garanties de sécurité. Les FARC doivent également honorer l'Accord de paix et s'efforcer de se réinsérer dans la société.

Nous prenons note de la création au niveau national de plusieurs mécanismes juridiques chargés de la réintégration et de la sécurité. Il est essentiel qu'ils fonctionnent de façon efficace et cohérente sur le terrain, y compris après les élections. Il est important que le Gouvernement déploie de considérables efforts de coordination afin de parvenir à un maximum de résultats.

Une autre nouvelle positive est l'annonce, le 4 septembre dernier, du cessez-le-feu temporaire entre le Gouvernement et l'Armée de libération nationale. Nous nous félicitons du cessez-le-feu et espérons fermement qu'il mènera à des pourparlers de paix productifs entre les parties et que, de manière générale, il renforcera également le processus de paix

en cours. Nous apprécions les efforts consentis par les pays garants, à savoir le Brésil, le Chili, Cuba, l'Équateur, la Norvège et le Venezuela, ainsi que par l'Église catholique. Nous attendons avec intérêt leur appui continu aux négociations de paix.

Pour terminer, le Japon réaffirme son appui aux parties dans la mise en œuvre de l'Accord de paix et, une fois de plus, salue le travail crucial que réalise la Mission des Nations Unies en Colombie. Le Japon continuera d'appuyer le peuple colombien au travers des efforts déployés par la deuxième mission.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) **:** Je remercie le Secrétaire général pour son rapport daté du 30 août 2017 (S/2017/745). Je remercie également le Représentant spécial, M. Jean Arnault, pour l'exposé qu'il vient de faire, et je le félicite du travail efficace qu'il a réalisé à la tête de la Mission des Nations Unies en Colombie. L'annonce importante de l'Accord portant cessez-le-feu et cessation des hostilités bilatéraux signé entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP), qui est en vigueur pour une période initiale de 102 jours, permet d'espérer que la paix en Colombie, en plus d'être stable et durable, sera complète.

Après l'adoption, le 10 juillet 2017, de la résolution 2366 (2017) mettant en place la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et l'achèvement, le 15 août dernier, du processus d'enlèvement de la totalité des armes et des pièces de munitions existantes dans les 26 camps des FARC-EP, des nouvelles encourageantes continuent de nous parvenir, qui révèlent une avancée continue dans le processus de consolidation de la paix en Colombie. Il est extrêmement important que les Nations Unies apportent désormais tout leur appui aux fins d'une réintégration politique, économique et sociale des membres des FARC-EP et de la mise en œuvre des garanties de sécurité.

Il ne fait aucun doute que le rapport du Secrétaire général reflète une fois de plus l'engagement de l'ONU en faveur du processus de paix en Colombie. Il démontre sa réceptivité à la demande des parties et sa disposition à assumer sans plus tarder la tâche de vérification que ces dernières lui ont confiées. Il importe de souligner que le rapport signale que les recommandations qu'il contient sont le résultat de consultations réalisées avec le Gouvernement colombien et les FARC-EP. C'est un élément fondamental, car nous ne devons pas oublier que ce processus doit être toujours guidé par la volonté de ses protagonistes.

Les informations détaillées fournies sur le mandat, la dimension, la structure, ainsi que les aspects opérationnels de la nouvelle Mission prouvent l'organisation et le sérieux de la tâche que les Nations Unies sont en train de réaliser, la Mission actuelle ayant déjà avancé dans les travaux, conjointement et en coordination permanente avec l'équipe de pays des Nations Unies en Colombie, ainsi qu'avec le Gouvernement colombien et les FARC-EP.

Il faut pouvoir avancer dans la mise en œuvre de tous les points de l'accord final de paix, en renforçant les efforts afin d'éviter les retards et en maximisant la coordination interinstitutionnelle, en vue d'éviter que la confiance entre les parties et dans le processus ne s'affaiblisse, sur la base du respect d'obligations réciproques. Nous sommes réconfortés de savoir qu'une série de mécanismes et de mesures ont déjà été mis en marche, tant pour la réintégration des FARC-EP que pour l'application de mesures de sécurité, et que l'on comptera sur l'expérience du système des Nations Unies dans des domaines thématiques comme l'égalité des sexes, la protection de l'enfance, les droits de l'homme et les problèmes ethniques et questions relatives aux populations autochtones. Il importe également de savoir que le déploiement de la Mission tiendra compte de la nécessité de sa présence dans les zones rurales les plus affectées par le conflit, car il s'agit en outre des zones dans lesquelles la réintégration des FARC-EP est mise en oeuvre.

Les engagements pris, soutenus et défendus par les parties, les mesures et les mécanismes déjà mis en oeuvre pour rendre ces engagements efficaces et le rôle important que déploiera la Mission de vérification des Nations Unies sont autant d'éléments qui, ensemble, réaffirment notre confiance dans le succès d'une paix stable et durable en Colombie, qui à l'heure actuelle est presque complète. C'est pourquoi l'Uruguay appelle à ne pas relâcher les efforts afin d'apporter tout l'appui et toute l'assistance que les protagonistes du processus de paix en Colombie estiment utiles de demander à l'Organisation. Comme en d'autres occasions, l'Uruguay réaffirme son encouragement et son appui au processus de paix en Colombie et à ses principaux protagonistes, avec la volonté que l'Armée de libération nationale devienne également l'un d'entre eux.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) **:** Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies en Colombie, M. Jean Arnault, de son exposé complet, et je salue sa

contribution, ainsi que celle de la Mission des Nations Unies, à l'achèvement, avec succès, de la première étape de l'accord final de paix. Le Kazakhstan salue toutes les avancées positives récentes, ainsi que les jalons et réalisations majeures qui se sont produits dans le cadre du processus de paix en Colombie.

La transition des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) d'un groupe rebelle à un parti politique avec une nouvelle direction et un nouveau logo, est un signe prometteur de la une fin d'un conflit vieux de plusieurs décennies. L'achèvement de l'enlèvement des armes des FARC a presque complété la dernière étape du processus de dépôt des armes. Nous nous réjouissons que le mandat de la présente Mission des Nations Unies ait été prorogé de deux semaines afin qu'elle puisse mener des opérations visant à vérifier la destruction des caches d'armes, jusqu'à ce que le Gouvernement colombien assume cette tâche, à partir du 15 septembre.

Le Kazakhstan salue l'annonce récente du cessez-le-feu et de la cessation des hostilités entre le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale. Nous pensons que cela aboutira à un cessez-le-feu à plus long terme et plus solide et à un règlement durable en Colombie. Nous espérons qu'après le cessez-le-feu bilatéral historique, l'Armée nationale de libération mettra fin à ses enlèvements, à ses attaques contre les oléoducs, ainsi qu'à ses atrocités contre la population civile, tandis que le Gouvernement colombien fera de son mieux pour améliorer les conditions de vie de la population civile dans les zones de conflits et garantira la sécurité des dirigeants de groupes activistes et des citoyens.

Nous nous associons au Secrétaire général pour saluer le rôle des pays garants, à savoir le Brésil, le Chili, Cuba, l'Équateur, la Norvège et le Venezuela, ainsi que celui de l'Église catholique, pour leur appui à des négociations extrêmement utiles. Nous pensons qu'il est très important de garantir la bonne mise en œuvre de certaines dispositions de l'accord final de paix, telles que la réintégration politique, économique et sociale de anciens rebelles des FARC, les garanties de sécurité personnelle et collective et les programmes complets sur les mesures de sécurité et de protection pour les communautés et les organisations dans les zones touchées par des conflits. Par conséquent, nous mettons l'accent sur la nécessité pour les deux parties de continuer à respecter leurs obligations et engagements en vertu des dispositions de l'accord final. Nous pensons que la Mission de vérification des Nations Unies garantira la pleine mise en œuvre des accords de paix, ainsi que le caractère irréversible du processus de paix. Il convient d'observer que la Mission de vérification a tenu compte de toutes les carences et de tous les problèmes rencontrés au cours de la mise en œuvre du premier mandat, de façon à garantir le succès et l'efficacité de la seconde Mission.

Nous convenons que le recrutement d'un grand nombre de femmes pour la mise en œuvre du processus de paix et le renforcement de la collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies afin de garantir une démarche mobilisant l'ensemble du système des Nations Unies en Colombie sont essentiels pour l'efficacité du Mécanisme de vérification. Nous appuyons pleinement les recommandations du Secrétaire général en ce qui concerne le déploiement effectif de la deuxième Mission en Colombie en termes de représentation géographique, de personnel et de structure du mandat. Le Kazakhstan a étendu son plein appui au mandat de la deuxième Mission lorsqu'il a coparrainé la résolution 2366 (2017), réitérant son engagement à appuyer les parties dans la mise en œuvre de l'accord historique qu'a été l'accord final de paix (voir S/PV.7997).

Enfin, nous comprenons bien que le processus de paix en Colombie est non seulement une garantie de sécurité et de stabilité dans les Amériques, mais qu'il est aussi un exemple positif à suivre par les pays de la planète qui sont confrontés à des défis similaires, à savoir de longs conflits qui n'en finissent pas. Le fait que le Gouvernement et les FARC aient demandé à l'ONU de les aider à vérifier la mise en œuvre de l'accord de paix nous porte à croire que les parties sont unies dans leur volonté d'offrir un avenir meilleur à la Colombie et à son peuple. C'est pourquoi le Kazakhstan félicite le Gouvernement colombien d'avoir réussi à instaurer la paix et la stabilité dans le pays et exprime tout son appui aux parties impliquées. Nous sommes prêts à nous joindre aux efforts multilatéraux et régionaux visant à accélérer la dynamique du processus de paix, qui apportera enfin stabilité, progrès et prospérité à tous les Colombiens.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies en Colombie, M. Jean Arnault, d'avoir présenté Conseil le rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2017/745).

Ces derniers mois, le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble, ont été les témoins d'avancées extraordinaires enregistrées dans le processus de paix en Colombie : consolidation du cessez-le-feu, achèvement du dépôt d'armes de la part des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP) et destruction de caches d'armes cette semaine. Nous notons que les deux parties ont pris des mesures concrètes pour mettre en œuvre l'accord final et qu'elles se sont montrées déterminées à aller de l'avant sur cette voie, ce qui nous remplit de joie et nous permet d'espérer qu'elle parviendront à la paix recherchée depuis tant d'années. Nous voudrions encore une fois nous féliciter du leadership politique dont ont fait preuve le Gouvernement de Manuel Santos et les chefs des FARC-EP pour atteindre cet objectif, et nous ne saurions oublier de mentionner le troisième côté de ce triangle vertueux, à savoir la participation active des victimes du conflit armé. Ce leadership, conjugué à l'audace et à l'esprit de réconciliation, fait de ce processus un exemple pour le monde entier.

Nous voudrions aussi remercier et saluer la Mission des Nations Unies en Colombie, tant le Représentant du Secrétaire général que toute son équipe pour le travail qu'ils ont réussi à accomplir en si peu de temps. Il est indéniable que le mécanisme tripartite de surveillance et de vérification a été un instrument essentiel pour le maintien et le renforcement de la confiance entre le Gouvernement et les FARC-EP. Ce mécanisme peut sans nul doute servir de modèle pour le règlement des conflits dans d'autres régions du monde.

Les hommes et les femmes qui ont servi comme observateurs au sein du mécanisme depuis son déploiement en 2016 ont effectué un travail impeccable, et c'est pourquoi nous voudrions leur rendre un hommage sincère, en particulier à la quelque cinquantaine de militaires boliviens qui ont fait partie de cette première mission. Mais nous ne devons pas oublier qu'il reste encore beaucoup à faire pour atteindre l'un des principaux objectifs de l'Accord de paix, à savoir améliorer les conditions de vie des catégories les plus vulnérables affectées par le conflit et réduire du fossé qui existe entre zones rurales et zones urbaines. Nous saluons l'approche adoptée par le Gouvernement, qui a déployé des forces de sécurité, instauré l'état de droit, encouragé la fourniture de biens et services aux zones affectées et créé de nouvelles juridictions spéciales aux fins de la paix. De même, la reconnaissance officielle des titres de propriété foncière et l'amélioration de la couverture de sécurité sociale des agriculteurs et des paysans nous semblent être des mesures très importantes. Nous espérons que la communauté internationale pourra apporter la coopération nécessaire.

Comme le Conseil le sait, la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, c'est-à-dire la deuxième mission devant être déployée dans le pays, aura pour tâche de vérifier la réintégration politique, économique et sociale des plus de 10 000 membres des FARC-EP et la mise en œuvre des mesures de protection et de sécurité, conformément aux clauses 3.2, 3.4 et 6.3 de l'Accord final, ce qui est indéniablement une partie complexe du processus. La Bolivie considère que l'instauration d'une paix durable en Colombie dépendra de la réintégration réussie des membres des FARC-EP dans la vie civile. Nous sommes convaincus que le Gouvernement et les FARC-EP continueront de faire preuve de la volonté politique et de l'engagement nécessaires à la mise en oeuvre de l'accord et à l'instauration de la paix dans le pays. Pour y parvenir, l'unité du Conseil de sécurité en appui au processus colombien sera essentielle. De la même manière, nous saluons le travail effectué par le Secrétaire général et nous prenons note des recommandations concernant cette deuxième mission. Dans les jours qui viennent, le Conseil va se réunir pour discuter de la teneur du rapport présenté et il est certain que nous continuerons de travailler dans le même esprit de coopération et d'unité.

La Bolivie voudrait saisir cette occasion pour saluer le nouveau politique qu'ont formé les FARC-EP, une mesure historique qui leur permettra de prendre part à la vie politique du pays. Comme l'a indiqué le Président Evo Morales Ayma au congrès fondateur de ce parti politique, c'est la paix, la justice sociale et la souveraineté de la Colombie que nous soutenons. De nos jours, les révolutions se font de façon démocratique, par les urnes et non par les armes. De même que nous saluons l'accord entre le Gouvernement colombien et l'Armée nationale de libération concernant l'application bilatéral d'un cessez-le-feu temporaire, annoncé lors des pourparlers qui se sont ouverts dernièrement à Quito.

Pour terminer, je voudrais rappeler le message de réconciliation que le pape François a lancé à la jeunesse colombienne lors de la dernière visite qu'il a effectuée dans ce pays.

> « Vous nous aidez dans cette tentative de laisser derrière ce qui nous a blessés et vous nous aidez à regarder en avant sans le fardeau de la haine, parce que vous nous faites voir le monde entier qu'il y a devant, toute la Colombie qui veut grandir »

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Comme cela est rarement le cas, le retard pris aujourd'hui dans l'adoption par le Conseil de sécurité d'un projet de résolution est dû à une évolution positive des événements. Nous saluons la signature à Quito le 4 septembre d'un accord de cessez-le-feu temporaire entre le Gouvernement colombien et l'Armée nationale de libération. Nous nous félicitons de l'appui du Brésil, du Chili, de Cuba, de l'Équateur, de la Norvège et du Venezuela, pays garants du processus de paix. C'est grâce à leur médiation que cet important accord est devenu une réalité et nous estimons pour ce qui nous concerne qu'il représente un pas important vers un cessez-le-feu permanent. Nous espérons que, conjugué à une bonne conduite du processus de réconciliation avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) cet accord nous rapprochera d'un règlement final de ce conflit interne qui dure depuis des décennies et de l'instauration d'une paix civile dans ce pays. Nous remercions le Chef de la Mission des Nations Unies en Colombie, M. Arnault, de son exposé, et estimons que ses observations serviront de base utile pour ouvrir des discussions en connaissance de cause sur ce qu'on appelle la deuxième mission, la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, qui doit entamer ses activités le 26 septembre.

Nous saluons les avancées enregistrées dans le processus de paix, en particulier la fin du dépôt des armes et la démobilisation des insurgés sous la supervision des Nations Unies, lesquelles ont ouvert la voie à la transformation des FARC en un parti politique. Nous espérons que les parties accompliront les tâches qu'il leur reste à mener de bonne foi et dans les délais impartis, notamment la destruction des caches d'armes et l'adoption de mesures pour la réintégration socioéconomique et politique des anciens combattants. Nous attendons de la Mission de vérification qu'elle fournisse l'appui nécessaire. Toutefois, il faudra continuer de prêter attention à la situation au plan de la sécurité afin de veiller à ce qu'il n'y ait pas de vide en ce qui concerne le pouvoir politique. Quant à nous, nous réaffirmons que nous sommes disposés à continuer de contribuer au processus de paix inter-colombien et d'aider le peuple et le Gouvernement colombiens dans leurs efforts visant à instaurer une paix durable et à réaliser le développement après le conflit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Colombie.

Mme Mejía Vélez (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente réunion d'information, et remercie en particulier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Jean Arnault, et toute son équipe, pour leur rapport.

Au nom du Président Juan Manuel Santos Calderón, nous voudrions exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général et au Conseil de sécurité pour le travail efficace effectué par la première mission politique spéciale, qui s'achèvera avec succès le 25 septembre prochain. Le pari audacieux de la paix en Colombie qu'a fait le Conseil bien avant la signature de l'accord et cette marque de confiance ont donné un élan important à notre processus de paix, ce qui a permis non seulement de parvenir à l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable mais aussi d'avancer de façon déterminée dans la mise en œuvre des clauses relatives à la réintégration des FARC dans la vie civile, économique, sociale et politique et aux garanties de sécurité. À la lumière des dispositions de la résolution 2366 (2017), le Gouvernement colombien comprend qu'il s'agit d'une Mission des Nations Unies à part entière, dont le seul mandat consiste à vérifier que l'État colombien et les FARC-EP s'acquittent pleinement des engagements figurant dans les clauses 3.2 et 3.4 de l'Accord.

Le rapport du Secrétaire général (S/2017/745) présenté par le Représentant spécial met en exergue les progrès accomplis par le Gouvernement dans la mise en œuvre de l'Accord de paix. Je voudrais développer en détail certains aspects que nous considérons comme étant de la plus haute importance.

Pour assurer la coordination de toutes les entités nationales chargées de la mise en œuvre et de la prise de décisions au plus haut niveau, un cabinet chargé de l'après-conflit a été mis en place. Il est dirigé par le Président lui-même, qui a par la suite nommé le Vice-Président Oscar Naranjo en tant qu'interlocuteur avec le Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Quatre-vingt-sept textes législatifs ont été adoptés, dont cinq y amendements à la Constitution politique, afin de mettre en place une structure juridique solide à l'appui des accords conclus, notamment la réforme politique qui a permis aux FARC-EP d'être enregistrées en tant qu'organisation politique.

Le 16 août a marqué le lancement des zones connues sous le nom de « zones territoriales de formation et de réintégration », dans lesquelles sont

menées des activités visant à faciliter les premières phases de réintégration des membres des FARC dans la vie civile et à apporter une contribution positive aux communautés environnantes. Le Conseil national de réintégration a tenu 44 réunions pour jeter les bases de la coordination et de la prise de décision entre les parties. Suite à une décision de ce Conseil, trois recensements ont été organisés pour répertorier les caractéristiques des anciens combattants.

Le recensement socioéconomique a porté sur 10 015 personnes et permettra de recueillir les informations nécessaires pour faciliter et structurer à long terme le processus de réintégration des FARC dans la vie civile. De même, le recensement dans le domaine de l'éducation, auquel ont participé 4 500 anciens combattants des FARC-EP et de 4 000 personnes au sein des communautés environnantes, permettra de lancer les activités d'alphabétisation au profit de nombreux anciens combattants et de mettre en place de modèles éducatifs flexibles dans les 26 anciennes zones. Le recensement en matière de santé servira de base à l'élaboration d'une stratégie à court, à moyen et à long terme pour répondre aux besoins dans ce domaine.

Une matrice de ressources institutionnelle a également été établie. Elle recense les services que l'État peut leur offrir dans les domaines suivants : bien-être global et appui psychosocial; retraite; formation universitaire; formation pour un travail et une vie productifs; initiatives artistiques, culturelles et sportives; et activités communautaires. Le processus d'intégration financière et d'affiliation au système national de retraite est en cours. Ainsi, 9 491 comptes d'épargne ont été ouverts pour que les anciens combattants puissent recevoir un soutien financier conformément aux dispositions de l'Accord. Jusqu'au 30 août, des décaissements de l'ordre de huit millions de dollars avaient été effectués et 3 840 inscriptions au système national de retraite avaient été finalisées.

Le Service national d'apprentissage a introduit un ensemble de mesures d'appui portant notamment sur les connaissances financières, la gestion des projets communautaires, l'entrepreneuriat, l'économie solidaire, la gestion intégrale des déchets et les technologies de l'information et des communications. Plus important, nous tenons à souligner qu'un programme spécial de réintégration pour les mineurs, connu sous le nom de « Chemin de vie différent », a été créé. Il s'agit d'un programme de soins spécialisés qui considère les mineurs comme des victimes et vise à rétablir leurs droits, à assurer l'indemnisation intégrale et à garantir la réinsertion sociale et économique. Ce programme concerne non seulement les mineurs et les jeunes, mais également leurs familles, les communautés d'accueil et les institutions concernées.

Le Gouvernement colombien est conscient du lourd défi que représentent l'exécution et coordination de ces tâches. Toutefois, nous sommes prêts et résolus à les mener à bien rapidement et efficacement, pour atteindre l'objectif d'une paix stable et durable.

Pour terminer, je voudrais également me féliciter de l'appui qui nous a été exprimé à la suite de l'annonce faite récemment par mon gouvernement et l'Armée de libération nationale de mettre en œuvre un accord de cessez-le-feu bilatéral et temporaire à partir du 1er octobre, pour une période de 102 jours. À cet égard, le Président Santos Calderon a écrit au Secrétaire général pour solliciter la participation de l'ONU à cet accord temporaire.

Cette bonne nouvelle nous remplit d'espoir et renouvelle notre foi dans une Colombie où règne la coexistence. Cette foi a été mentionnée par le pape François hier avant de clore sa visite de cinq jours en Colombie. La paix est une tâche sans trêve, qui exige l'engagement de tout le monde et qui exige, en dépit des obstacles, des désaccords et des approches divergentes sur la façon de parvenir à une coexistence pacifique, de persister dans la lutte pour promouvoir la culture de la rencontre.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 45.